



RAPPORT ANNUEL 2017

SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX

DU SERVICE PUBLIC

D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

-

TERRITOIRE DU PAYS D'ERSTEIN

SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 3
Définitions :	page 3
Faits marquants en 2017 :	page 3
Principaux marchés attribués en 2017 :	page 4
A. LES INDICATEURS TECHNIQUES	page 5
1. Le territoire desservi	page 5
1.1. Le périmètre	page 5
1.2. La population	page 5
2. La collecte des déchets ménagers et assimilés	page 6
2.1. La collecte des déchets résiduels	page 6
2.1.1. L'organisation de la collecte	page 6
2.1.2. La prestation de collecte	page 7
2.2. Les collectes sélectives	page 7
2.2.1. Organisation des collectes	page 8
2.2.2. Les prestations de collectes	page 8
2.2.3. Résultats des collectes sélectives	page 8
2.3. Les déchèteries	page 11
2.3.1. Organisation du service	page 11
2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets	page 12
2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries	page 12
2.4. Le compostage	page 13
2.5. Les services hors service public	page 13
2.5.1. Collecte des textiles usagées	page 13
2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs	page 13
3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés	page 14
3.1. Localisation des unités de traitement	page 14
3.2. Nature des traitements et valorisations	page 15
4. La communication	page 16
5. L'emploi	page 16
B. LES INDICATEURS FINANCIERS	page 17
6. Modalités d'exploitation du service	page 17
7. Bilan financier annuel	page 17
7.1. Dépenses du service	page 17
7.2. Recettes du service	page 18
7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères	page 18
7.2.2. Les autres recettes	page 18

INTRODUCTION

La Communauté de Communes du Pays d'Erstein a fusionné au 1^{er} janvier 2017 avec la Communauté de Communes de Benfeld et environs et la Communauté de Communes du Rhin pour former la Communauté de Communes du Canton d'Erstein. Les compétences en matière de collecte et de traitement des déchets des dix communes membres de l'ancienne Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN demeurent transférées intégralement à l'établissement public de coopération intercommunale.

Dans le cadre de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers, la Communauté de Communes a signé, le 19 septembre 2011, un Contrat pour l'Action et la Performance avec la société agréée ECO-EMBALLAGES, sur la base du barème E de soutien financier. Ce contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 6 ans et a été prolongé un an de plus jusqu'au 31 décembre 2017

Définitions :

Déchets ménagers : Déchets provenant de l'activité domestique des ménages et dont l'élimination relève généralement de la compétence des communes ou de leurs groupements. Ils sont pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

Déchets ménagers résiduels : Sont considérés comme déchets ménagers « résiduels », les déchets produits par les ménages et collectés dans le cadre du service public dont on a soustrait ceux triés et collectés sélectivement. Ne sont pas compris dans les déchets ménagers résiduels les déchets directement recyclés par les ménages (compostage domestique, réemploi, etc.).

Déchets assimilés : Les déchets assimilés aux déchets ménagers sont les déchets produits par les artisans, commerçants, industriels et établissements divers qui sont de nature similaire à ceux des ménages et peuvent être pris en charge par les mêmes filières de collecte et de traitement.

Faits marquants en 2017 :

Une action ponctuelle de collecte des Déchets Dangereux des Ménages est organisée depuis 2009 et s'est poursuivie en 2017 en deux occasions : les 12 et 13 mai et les 13 et 14 octobre. Elle permet aux ménages de la Communauté de Communes de déposer leurs produits dangereux (peintures, vernis, acides, bases, produits pour piscine, phytosanitaires et aérosols). Cette opération, qui doit être reconduite en 2017, a permis de collecter les quantités suivantes :

- Type « pâteux » : 13 087 kg
- Type « acides » : 166 kg
- Type « bases » : 102 kg
- Type « Produits Piscine » : 10 kg
- Type « solvant » : 1 620 kg
- Type « phytosanitaires » : 1 102 kg
- Type « aérosols » : 177 kg

Total 2017 : 16 264 kg soit 9.2% d'augmentation par rapport à 2016 (14 892 kg).

La campagne de réhabilitation des conteneurs des points d'apports volontaires de la collectivité a été poursuivie en 2017 :

- Réhabilitation des conteneurs existants :
 - Réparations : 6 551 € HT
 - Lavage/Maintenance : 28 604 € HT

Des actions de sensibilisation publique au compostage domestique destinées aux habitants de la collectivité ont été réalisées. Voir le « compostage » au point 2.4.

Une action ponctuelle de collecte « décentralisée » de déchets végétaux a été menée le samedi 21 octobre 2017 à BOLSENHEIM, pour les habitants des communes de BOLSENHEIM, SCHAEFFERSHEIM et UTTENHEIM et le samedi 28 octobre 2017 à HIPSHEIM pour les habitants des communes de HIPSHEIM, ICHTRATZHEIM et NORDHOUSE.

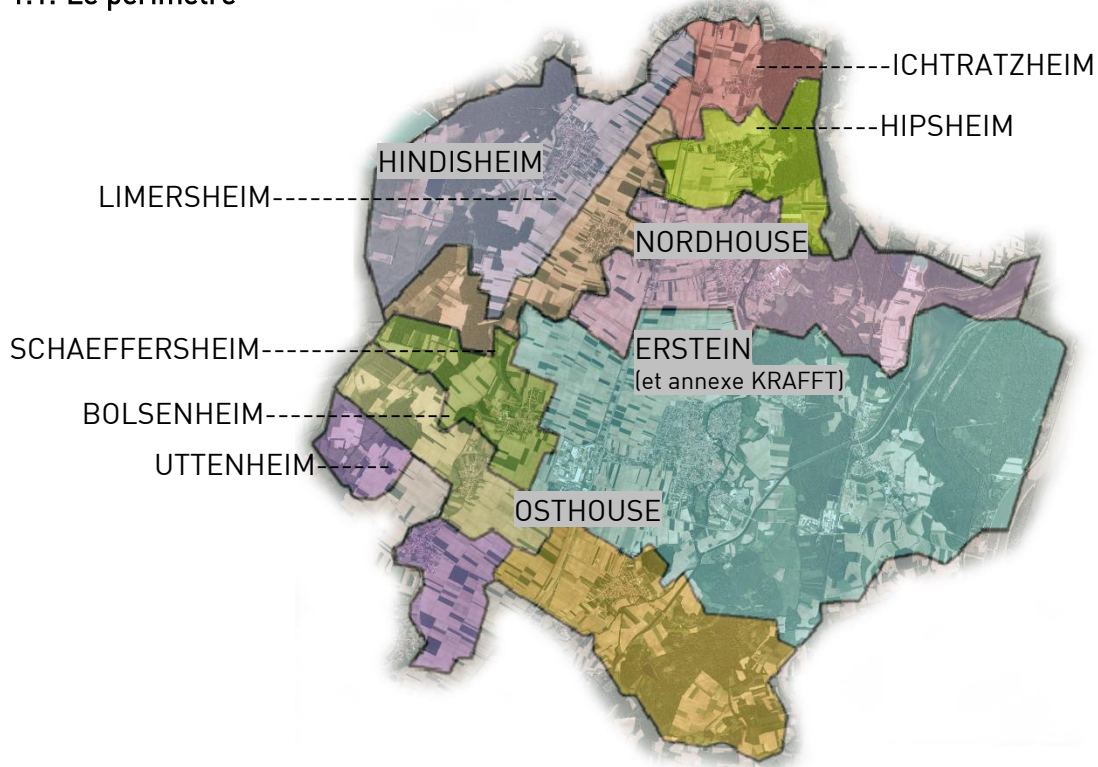
Principaux marchés attribués en 2017 :

<i>Objet</i>	<i>Durée</i>	<i>Titulaire</i>
Prétraitement et traitement des déchets encombrants et du bois collectés en déchèterie et traitement, à titre exceptionnel, d'ordures ménagères	01/08/2017 au 31/07/2020	SENERVAL / LINGENHELD
Traitement par compostage des déchets végétaux collectés en déchèterie	01/07/2017 au 30/06/2021	SUEZ ORGANIQUE
Contrat d'entretien et de maintenance du compacteur de déchets PACKMAT	01/01/2017 au 31/12/2019	PACKMAT SYSTEM
Convention de mise à disposition de personnel (point de collecte de Hindisheim)	11/08/2017 au 10/08/2020	Commune de Hindisheim

A. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. Le territoire desservi

1.1. Le périmètre



Le 10 communes du territoire du Pays d'Erstein sont soumises à la même organisation de collecte et de traitement des diverses catégories de déchets ménagers et assimilés. Les autres communes de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein sont gérées par le SMICTOM d'Alsace Centrale.

1.2. La population

<i>Commune</i>	Nombre d'habitants INSEE 2016	Nombre d'habitants INSEE 2017	Evolution [%]
BOLSENHEIM	481	493	+2.49
ERSTEIN	11 069	11 132	+0,57
HINDISHEIM	1 421	1 411	-0,71
HIPSHEIM	921	949	+3.04
ICHTRATZHEIM	274	270	-1.46
LIMERSHEIM	673	681	+1.19
NORDHOUSE	1 744	1 760	+0,92
OSTHOUSE	924	924	0
SCHAEFFERSHEIM	857	871	+1.63
UTTENHEIM	562	566	+0.71
TOTAL	18 926	19 057	+0,69

Nombre d'artisans, commerçants, industriels et établissements divers concernés par le service (base de données : redevance 2017) : 467.

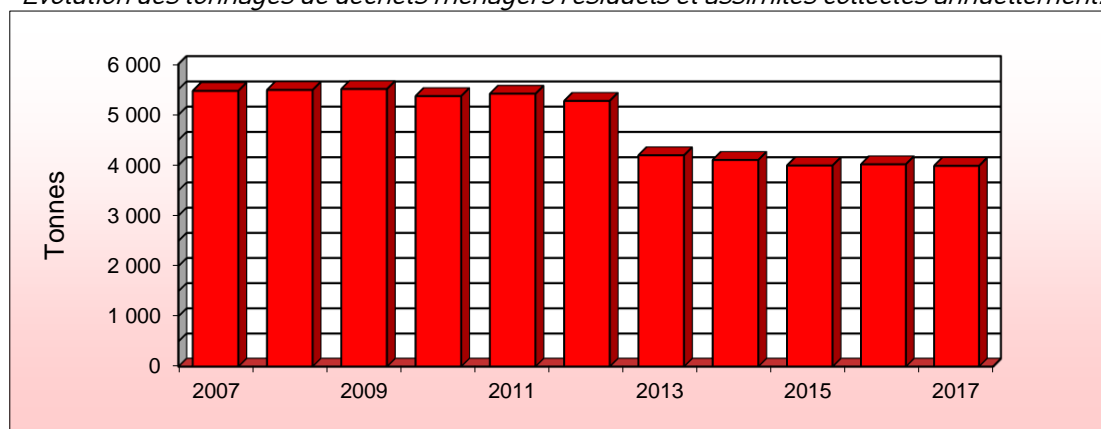
2. La collecte des déchets ménagers et assimilés

2.1. La collecte des déchets résiduels

La collecte des déchets résiduels a concerné au même titre les déchets des ménages et les déchets assimilés des entreprises et services.

Le tonnage de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés au cours de l'année 2017 s'élève à 3 985,02 tonnes.

Evolution des tonnages de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés annuellement.



Une baisse significative de 20,4% des tonnages de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés a été constatée en 2013 et est à mettre en relation avec la mise en place de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères. Cette baisse s'est poursuivie en 2014 (-2,2% par rapport à 2013) et en 2015 (-2,76% par rapport à 2014). Toutefois on constate en 2016 une très légère augmentation des tonnages : +0,6% par rapport à 2015. On note ensuite une diminution en 2017 avec -0,79% par rapport à 2016.

2.1.1. L'organisation de la collecte

Depuis la mise en place de la redevance incitative en fonction du volume, la collecte des déchets résiduels, ménagers et assimilés, est effectuée par bacs hermétiques de 60, 80, 120, 180, 240 et 770 litres mis gratuitement à la disposition des usagers par la Communauté de Communes.

Afin de permettre une gestion du parc et un suivi de l'attribution des bacs et de leur collecte, chaque bac est équipé d'un système d'identification électronique lui conférant un numéro unique.

Volume des bacs	60L	80L	120L	180L	240L	770L
au 31.12.2017	1.211	2.068	2.254	715	978	215

La clef de répartition de ces bacs était la suivante :

- la règle de dotation minimale pour les particuliers :
 - 1 à 2 personnes = 1 bac 60 litres
 - 3 à 4 personnes = 1 bac 80 litres
 - 5 personnes et plus = 1 bac 120 litres
 - bacs mutualisés = capacité de 25 litres / personne.
- La règle de dotation minimale pour les professionnels et associations :
 - Pas d'obligation de bénéficier du service
 - 120 litres est la dotation minimale en cas de souscription

L'entretien des bacs est à la charge des usagers.

En cas de détérioration de bacs imputable aux usagers suite à un mauvais entretien leur remplacement sera intégralement facturé à ces derniers.

La vidange de ces bacs a été réalisée à raison d'une collecte hebdomadaire. Certains grands immeubles collectifs ainsi que quelques artisans, commerçants, industriels et établissements divers ont bénéficié de deux collectes par semaine.

2.1.2. La prestation de collecte

La prestation de vidange des bacs et transport des déchets résiduels collectés, jusqu'à leur lieu de traitement, a été réalisée par la société SUEZ Recyclage et Valorisation (siège social : 17 rue de Copenhague - 67300 SCHILTIGHEIM).

La prestation a été effectuée selon un cycle hebdomadaire sur 5 jours, du lundi au vendredi avec une seconde tournée de collecte effectuée chaque mercredi.

Les moyens mis en œuvre sur 2017 ont été les suivants :

- Un camion trois essieux (26 tonnes) équipé d'une benne compactrice de contenance 22 m³ équipé d'un lève-conteneur universel ainsi que deux autres camions de même type pour réaliser les deux autres tournées de collecte du mardi.

Un véhicule de même type pour les tournées de rattrapage des jours fériés ou chômés.

- Ces véhicules ont totalisé 35252 kilomètres au cours de l'année 2017 pour une consommation de 6046 litres de gasoil.

- Un équipage de trois personnes composé d'un chauffeur poids lourd et deux équipiers de collecte tous les jours de la semaine

- Deux équipages composés de deux personnes (un chauffeur et un équipier de collecte) chaque mardi

- Un équipage de trois personnes lors des tournées de rattrapage des jours fériés ou chômés.

Conformément aux dispositions du marché en vigueur, les collectes des jours fériés ou chômés ont été rattrapées le lendemain par une équipe supplémentaire ayant effectué cette collecte en addition de la collecte habituelle du jour. Lorsque deux jours fériés se sont succédés, la collecte du premier a été avancée au jour précédent et celle du second reportée au lendemain.

2.2. Les collectes sélectives

En complément de la collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels, la Communauté de Communes du Canton d'ERSTEIN a mis en place sur le territoire du Pays d'Erstein la collecte sélective de certains déchets, notamment des déchets d'emballages ménagers et les JRM (Journaux, Revues, Magazines) en vue de leur recyclage.

2.2.1. Organisation des collectes

Ainsi, ont été collectés par apports volontaires dans des conteneurs spécifiques : le verre, les papiers-cartons d'emballages ménagers et les journaux-magazines, les bouteilles et flacons plastiques. 169 conteneurs étaient répartis en 45 points d'apports volontaires soit en moyenne un point pour 421 habitants.

L'aménagement et l'entretien de ces points d'apports ont été à la charge des communes.

En outre, un ramassage ponctuel des vieux papiers a été réalisé en porte à porte par des associations locales. La fréquence de cette collecte a été variable en fonction des communes.

<i>Commune</i>	<i>Nombre de collectes associatives en 2017</i>
BOLSENHEIM	3
ERSTEIN	12
HINDISHEIM	3
HIPSHEIM	4
ICHTRATZHEIM	3
LIMERSHEIM	3
NORDHOUSE	4
OSTHOUSE	6
SCHAEFFERSHEIM	3
UTTENHEIM	3
TOTAL	44

2.2.2. Les prestations de collecte

Les sociétés chargées de la collecte et du transport de ces déchets sont les suivantes :

- Verre RECYCAL à Ribeauvillé (68)
- Papiers et cartons d'emballages et journaux-magazines (y compris les collectes associatives) SCHROLL. à Strasbourg (67)
- Emballages plastiques et emballages métalliques SCHROLL. à Strasbourg (67)

La fréquence de vidange des conteneurs d'apport volontaire a été au maximum de deux vidanges hebdomadaire. Certains conteneurs (verre) ayant été moins utilisés, leur vidange ne s'est effectuée qu'une fois toutes les deux ou trois semaines.

La fréquence moyenne de vidange des conteneurs sur l'année 2017 a été de :

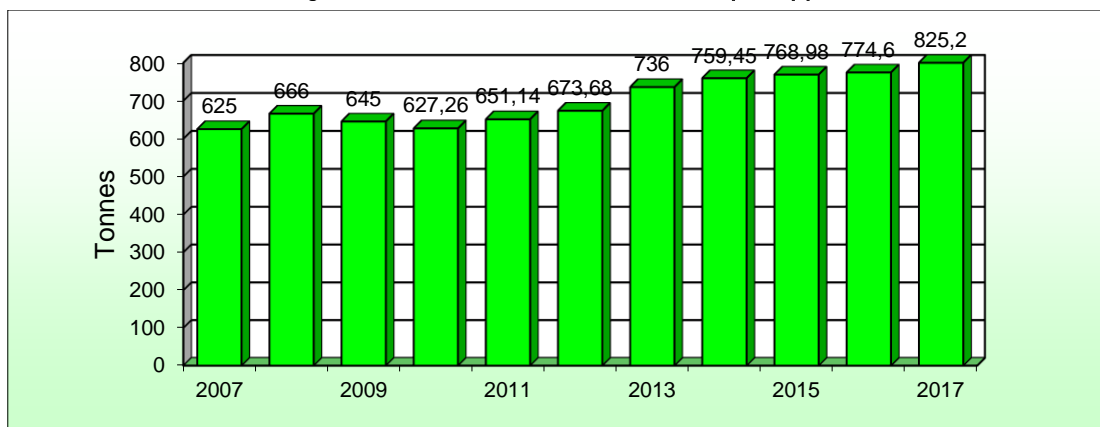
- une moyenne de 0,5 collecte par semaine pour chaque conteneur à Verres,
- une moyenne de 1,5 collecte par semaine pour chaque conteneur à Papiers/Cartons,
- une moyenne de 1,15 collecte par semaine pour chaque conteneur à Plastiques.

2.2.3. Résultats des collectes sélectives

Déchets	Type de collecte	Tonnage collecté	Tonnage valorisé matière	Refus de tri déclaré
Verre	Apports volontaires	746.66 Tonnes	746.66 Tonnes	0 %
Papier-cartons et Journaux-magazines	Apports volontaires	531.69 Tonnes	511.05 Tonnes	3.88 %
Papier-cartons et Journaux-magazines	Porte à porte par les associations	371.43 Tonnes	369.63 Tonnes	0.49 %
Emballages plastiques et métalliques	Apports volontaires	202.09 Tonnes	130.22 Tonnes *	35.57 %

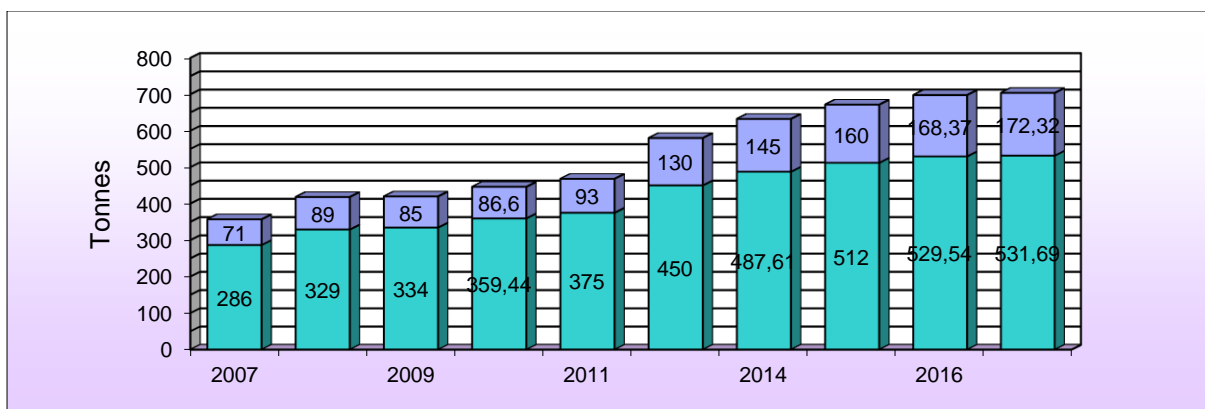
*dont 22.15 Tonnes d'emballages métalliques (acier + aluminium)

Evolution des tonnages de Verre collecté annuellement par apport volontaire.



Constat en 2017 : augmentation de 6.53 % par rapport à 2016

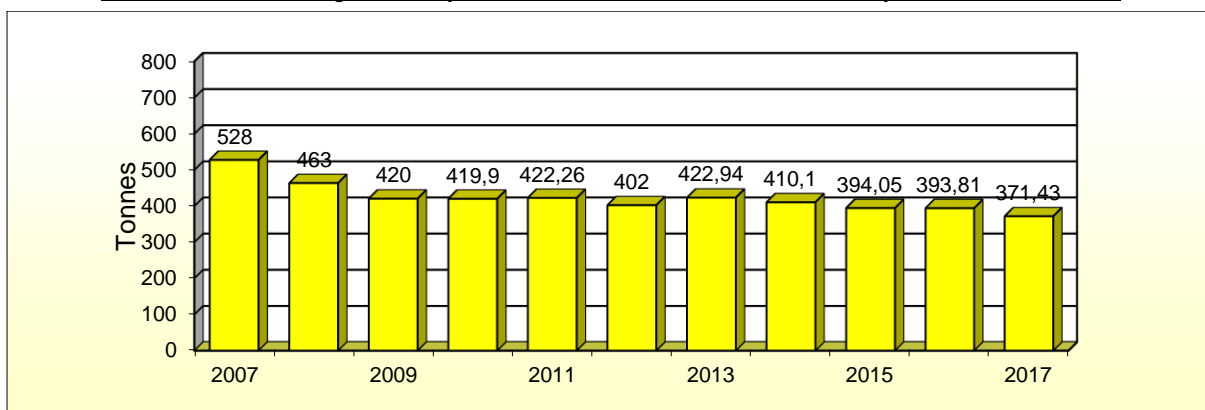
Evolution des tonnages de Papier-cartons et Journaux-magazines (turquoise) et de Plastiques (bleu-violet) collectés annuellement par apport volontaire.



Constat en 2017 par rapport à 2016 :

- Augmentation de 0.41 % pour les Papiers/cartons/journaux-magazines (uniquement en PAV)
- Augmentation de 2.34 % pour les Plastiques

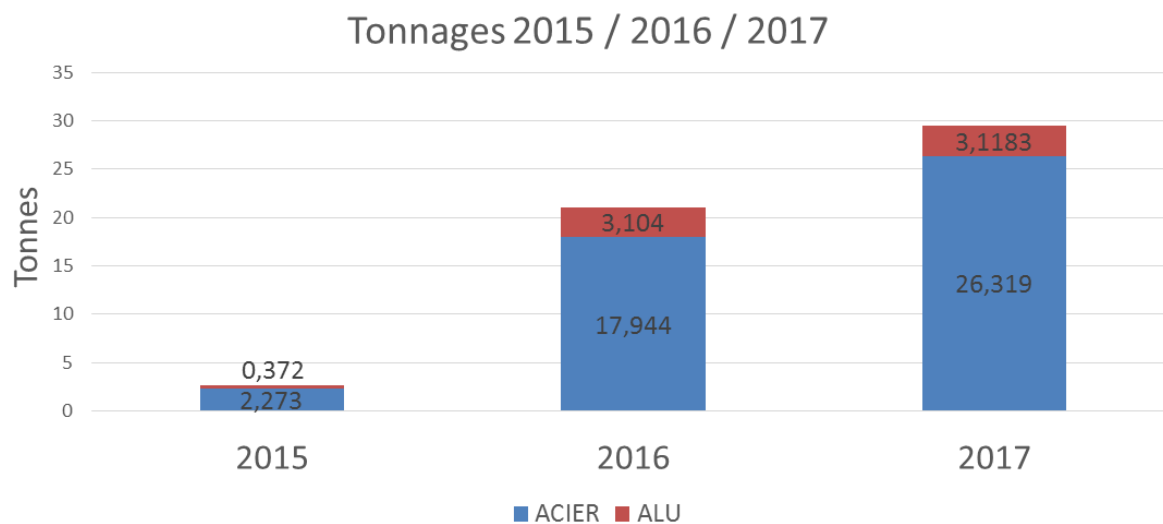
Evolution des tonnages de Papier-cartons collectés annuellement par les associations.



Constat en 2017 par rapport à 2016 : baisse de 6.03 %

Constat en 2017 pour les Papiers-cartons toutes collectes confondues (collecte PAV + collecte associative – hors déchèterie) : diminution de 2.24 % par rapport à 2016

Evolution des tonnages d'emballages métalliques collectés



A noter que l'intégration de ces emballages métalliques n'a débuté qu'au mois d'Avril 2015.

Constat 2017 pour « Alu » : augmentation de 0.46% par rapport à 2016.

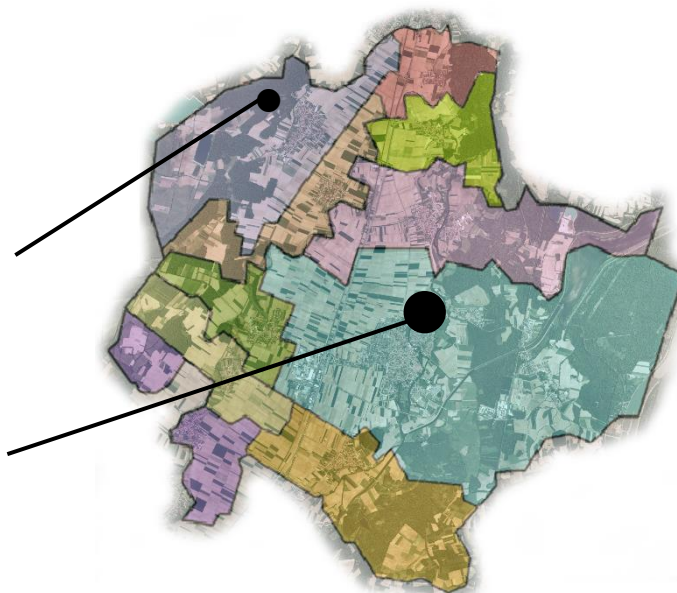
Constat 2017 pour « Acier » : augmentation de 46.68% par rapport à 2016.

2.3. Les déchèteries

2.3.1. Organisation du service

Point de collecte de HINDISHEIM
(déchets végétaux et gravats)

Déchèterie d'ERSTEIN



Une déchèterie est à la disposition des habitants des 10 communes du territoire du Pays d'ERSTEIN. Située Route de KRAFFT à ERSTEIN, elle est ouverte tous les jours, hormis les jours fériés et chômés, selon les horaires suivants :

Horaires d'ouverture :	horaires d'hiver	horaires d'été
lundi, mardi, jeudi et vendredi	13 h à 17 h	13 h à 18 h
mercredi	fermé	fermé
le samedi	9 h à 12h 14h à 17 h	9 h à 12h 14h à 17 h
le dimanche	9 h à 12 h	9 h à 12 h

Sont acceptés les déchets suivants :

Déchets encombrants / Bois / Déchets verts / Gravats / Papiers et cartons / Métaux / Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / Huiles minérales / Huiles végétales / Batteries automobiles / Piles et accumulateurs / Néons et ampoules basse consommation / Cadavres d'animaux. Un conteneur accepte également les objets réemployables, pris en charge par Emmaüs.

A noter que les bouteilles et flacons plastiques, métaux et verre sont pris en charge dans le cadre de la collecte sélective au niveau du point d'apport volontaire situé à l'extérieur de la déchèterie.

Les bennes à la déchèterie d'ERSTEIN sont compactées avec un compacteur mobile.

En outre, un point de collecte des déchets verts et des gravats, situé au sein de l'ancienne décharge communale de HINDISHEIM, a été accessible les samedis de 9 h à 12 h et les lundis de 16 h à 18 h (sauf jours fériés et chômés). Le gardiennage a été effectué par un agent communal.

2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets

Les sociétés chargées de l'évacuation des déchets ont été les suivantes :

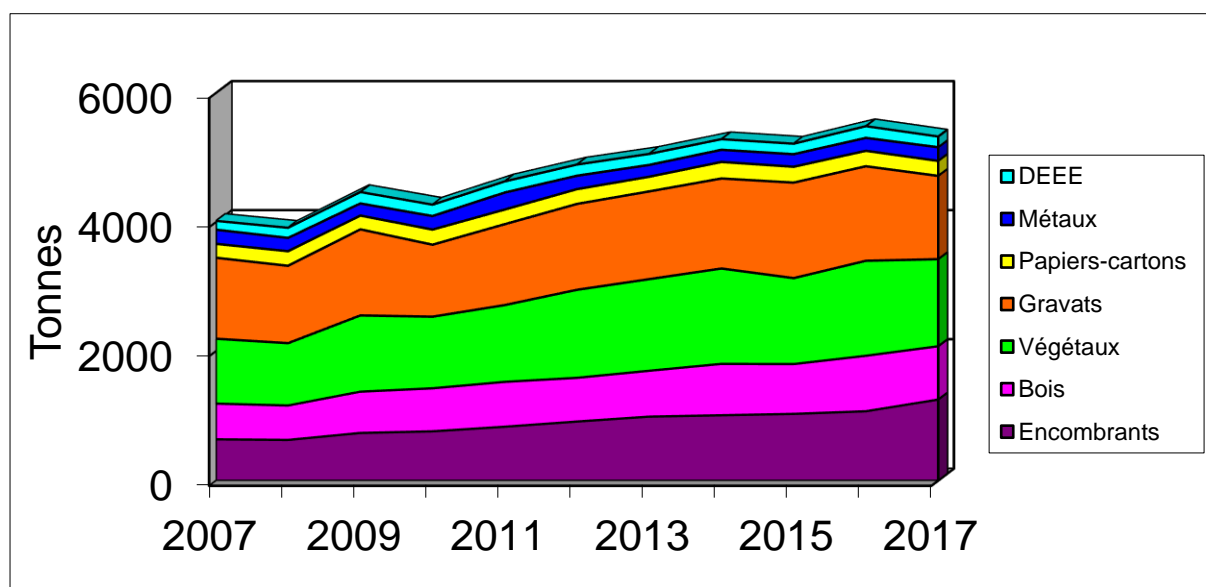
Encombrants, Bois, Végétaux, Gravats, Papiers-cartons, Métaux	SCHROLL à STRASBOURG (67)
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	ECO-SYSTEMES à PARIS (75)
Batteries	METAUFER S.A. à ERSTEIN (67)
Huiles minérales	CHIMIREC Est à DOMJEVIN (54)
Huiles végétales	OLEO RECYCLING à MURET (31)
Piles et accumulateurs	COREPILE à PARIS (75)
Cadavres d'animaux	SINPAC à GEUDERTHEIM (67)

2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries

Catégories de déchets	Quantités collectées et traitées
Déchets encombrants	1 251.80 Tonnes
Bois	823.13 Tonnes
Déchets verts	1 349.98 Tonnes
Gravats	1 290.68 Tonnes
Papiers-cartons	232.67 Tonnes
Métaux	211.57 Tonnes
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	165.10 Tonnes
Huiles minérales	6.03 Tonnes
Huiles végétales	2 907.14 L
Batteries	<i>Inconnue</i>
Piles et accumulateurs	1,740 Tonnes

Collecte EMMAÛS du conteneur déchèterie sur l'année 2017 (mise en place juin 2017) : 35.84 Tonnes

Evolution des tonnages de déchets collectés annuellement en déchèteries.



2.4. Le compostage

En 2017 la Communauté de Communes a passé une commande de composteurs (50 pièces). Ces composteurs sont proposés à prix réduits à tous les usagers du territoire ainsi qu'aux écoles sur simple demande (dans le cadre d'un projet pédagogique favorisant le compostage domestique au sein de leur établissement).

La Communauté de Communes a mené des actions de communication auprès des habitants sous forme de deux animations publiques de sensibilisation avec l'association Canop'Terre sur la commune d'Erstein : le 06 mai et le 23 septembre. Ces animations, se déroulant l'après-midi, ont consisté en une initiation au compostage et aux éléments de jardinage naturel.

La Communauté de Communes propose aussi des sensibilisations en milieu scolaire sur simple demande des établissements scolaires.

Des plaquettes d'information sur le compostage domestique sont proposées lors de manifestations ou d'achat de composteurs et sont disponibles au siège de la collectivité.

Ces opérations de promotion du compostage individuel ont permis de maintenir l'attrait des habitants pour le compostage domestique et de soutenir la vente des composteurs (82 composteurs vendus en 2017).

L'investissement à l'achat des composteurs est supporté en totalité par La Communauté de Communes.

Le prix demandé aux habitants est de 15 Euros H.T. pour les bacs de 400 litres et de 25 Euros H.T. pour les bacs de 600 litres.

2.5. Les services hors service public

2.5.1. Collecte des textiles usagés

La collecte des textiles usagés a été effectuée à l'aide de conteneurs d'apport volontaire. Ces collectes ont relevé d'initiatives privées ou associatives, hors de toute intervention de la Communauté de Communes, dont l'organisation et les résultats ne sont pas connus.

2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs

Le Pays d'ERSTEIN se situe dans l'ère d'intervention de la Communauté Emmaüs Centre Alsace basée à SCHERWILLER (67).

Emmaüs a collecté en 2017 sur le Pays d'ERSTEIN 66.93 tonnes de déchets auprès de 291 adresses. Les 2/3 de ces déchets sont valorisés soit par réemploi via un système de vente directe (environ 1/3), soit par recyclage de la matière (environ 1/3). 1/3 des déchets collectés sont des déchets non valorisables et sont dirigés vers un centre d'enfouissement des déchets ultimes.

3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

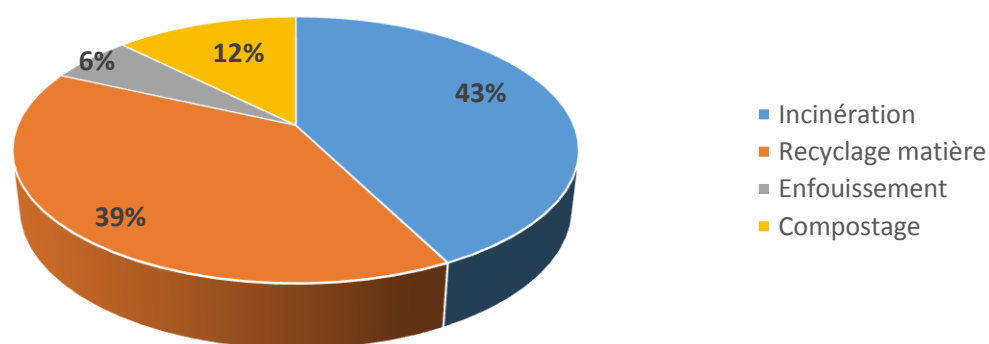
3.1. Localisation des unités de traitement

Déchets traités	Prestataire	Adresse prestataire	Unité de traitement
Déchets ménagers résiduels et assimilés	SENERVAL STRASBOURG	STRASBOURG (67)	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société SENerval / NOVERGIE schweighouse - SIVOM Sausheim (incinération) - SERTRID Bourogne / Enfouissement à Changé, Téting et Ludre...
Verre	O-I BSN GLASSPACK	VILLEURBANNE (69)	Usine de GIRONCOURT (88)
Papier-carton : Emballage Ménager Recyclable (EMR)	REVIPAC	PARIS (75)	Papeterie SONOCO PAPER FRANCE à SCHWEIGHOUSE SUR MODER (68).
Papier-carton : Emballage pour Liquide Alimentaire (ELA)	REVIPAC	PARIS (75)	Novatissue à LAVAL SUR VOLOGNE (88).
Journaux-magazines, carton d'emballage industriel et papiers divers	SCHROLL	STRASBOURG (67)	SCHROLL à Strasbourg (67).
Emballages plastiques	VALORPLAST	PUTEAUX (92)	FREUDENBERG POLITEX à COLMAR (68) WELLMANN France RECYCLAGE à Verdun (55). SOREPLA à NEUFCHATEAU (88),
Encombrants	SUEZ / LINGENHELD Envir.	STRASBOURG / Oberschaeffolsheim	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société SENerval / Centre de Valorisation LINGENHELD
Bois	SUEZ / LINGENHELD Envir.	STRASBOURG / Oberschaeffolsheim	Centre de Valorisation LINGENHELD
Végétaux	TERRALYS	GARGENVILLE (78)	Plateforme de compostage de la station d'épuration d'ERSTEIN.
Gravats	VKVOGEL	EBERSHEIM (67)	VVK VOGEL Ebersheim (67)
Batteries	METAUFER SA	ERSTEIN (67)	METALEUROP à ARNAS (69)
Métaux	METAUFER SA	ERSTEIN (67)	Aciérie ARCELOR MITAL GERLAFINGEN SUISSE
DEEE	ECO-SYSTEMES	PARIS (75)	ENVIE 2 E à STRASBOURG
Huiles minérales	CHIMIREC EST	DOMJEVIN (54)	
Huiles végétales	OLEO RECYCLING	MURET (31)	Usine de recyclage OLEO RECYCLING à ETAMPES (91)
Piles et accumulateurs	COREPILE	PARIS (75)	Unité de recyclage EURO DIEUZE INDUSTRIE à DIEUZE (57)
Cadavres d'animaux	SINPAC	GEUDERTHEIM (67)	Crematorium pour animaux de compagnie à GEUDERTHEIM
Lampes	RECYLUM	PARIS (75)	COVED à Riom (63) et LUMIVER à SEDIN (59)

3.2. Nature des traitements et valorisations

Prestataire	Déchets traités	Traitement et valorisation	Quantité traitée pour la CCPE
SENERVAL	Déchets ménagers résiduels et assimilés	Incinération	3 260.20 Tonnes
SENERVAL	Déchets ménagers résiduels et assimilés	Enfouissement	502.93 Tonnes
O-I BSN GLASSPACK	Verre	Recyclage matière	746.66 Tonnes
SCHROLL (1.11 et 1.02)	Papiers et cartons	Recyclage matière	782.053 Tonnes
SCHROLL	Refus de tri (tt confondu PC + Pl.Met)	Stockage des déchets ultimes	110.39 Tonnes
REVIPAC (5.02)	Papiers et cartons d'emballages (EMR)	Recyclage matière	218.74 Tonnes
REVIPAC (5.03)	Papiers et cartons d'emballages (ELA)	Recyclage matière	13.74 Tonnes
VALORPLAST	Emballages plastiques	Recyclage matière	75.18 Tonnes
SITA Alsace / LINGENHELD Env.	Encombrants	Incinération avec valorisation énergétique	1 251.80 Tonnes
SITA Alsace / LINGENHELD Env.	Bois	Recyclage matière (90%) et incinération (10%)	823.13 Tonnes
TERRALYS	Végétaux	Compostage	1 349.98 Tonnes
VVK VOGEL	Gravats	Recyclage matière	1 290.68 Tonnes
METAUFER S.A.	Métaux	Recyclage matière	211.57 Tonnes
ECO-SYSTEME	DEEE	Recyclage matière	165.10 Tonnes
METAUFER S.A.	Batteries	Recyclage matière	<i>Inconnu</i>
SOCIETE DE RAMASSAGE POUR LA REGENERATION DES HUILES USAGEES (S.R.R.H.U.)	Huiles minérales	Recyclage matière	<i>6.03 Tonnes</i>
OLEO RECYCLING	Huiles végétales	Recyclage matière	2 907.14 Litres
COREPILE	Piles et accumulateurs	Recyclage matière	1,74 Tonnes
SINPAC	Cadavres d'animaux	Incinération	Inconnu
RECYLUM	Lampes + tubes néons	Recyclage matière	0,749 Tonnes

Répartition des quantités de déchets par filières de traitement.



A noter que, le centre d'incinération de Strasbourg étant fermé pour travaux, les déchets ont été réacheminés vers d'autres usines d'incinération ainsi que vers des centres d'enfouissement.

4. La communication

Deux numéros du Journal du Tri ont été édités au cours de l'année 2017.

Le thème principal du numéro d'avril était « Le recyclage des déchets de taille » et celui du numéro de septembre « La collecte des objets réemployables ».

Ces numéros ont été distribués dans les boîtes aux lettres de l'ensemble des 10 communes du territoire du Pays d'Erstein.

5. L'emploi

Le Service Gestion et Facturation des Ordures Ménagères

Gestion du service : - 1 agent administratif à temps plein
- 1 agent administratif à 90%
- 1 agent administratif (contrat aidé) : moitié de son temps de travail
- 3 agents techniques à temps plein (agents de déchèterie et agent technique polyvalent) : surveillance/entretien déchèterie + gestion des bacs OM

Surveillance point de collecte de HINDISHEIM (agent communal) : 5 heures / semaine

Les prestataires

Collecte des déchets résiduels : SUEZ :
Equivalent à 3.5 personnes à temps plein

Collecte déchèterie : SCHRÖLL :
0.63 ETP

Collectes sélectives :	RECYCAL :	Collecte : 1 jours / semaine
	SCHRÖLL :	Collecte : 2 jours / semaine
		Tri : 3 jours / semaine

Compostage des déchets végétaux : TERRALYS : 130 heures / an

B. LES INDICATEURS FINANCIERS

6. Modalités d'exploitation du service

Le service public d'élimination des déchets fait l'objet d'un budget annexe « Ordures Ménagères ».

Mise à part l'exploitation des déchèteries (gardiennage et entretien), l'ensemble des services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés a été confié à des prestataires publics ou privés. En fonction des statuts des prestataires et des montants des prestations, des contrats et marchés publics ont été conclus.

7. Bilan financier annuel

7.1. Dépenses du service

Le montant global des dépenses pour l'année 2017 s'est élevé à 2 359 240.30 € se répartissant comme suit :

Dépenses d'investissement hors remboursement de l'emprunt : 193 943.22 €

Dépenses de fonctionnement

- Collecte et traitement des déchets : 1 738 924.26 €
- Frais de personnel : 170 420,51€
- Plan de communication : 6 982.26 €
- Bacs à compost : 4 449.60 €
- Subventions associations collecte en porte à porte vieux papiers : 21 272 €
- Autres : 223 248.45 € (dont dotations aux amortissements et opérations d'ordre pour 192 901.61 €)

Dette

Capital restant dû au 01/01/2017 : 0 € / Annuité capital : 0 € / Intérêts : 0 €

Prestations rémunérées:

Prestataire	Prestation	Type de contrat	Montant annuel
SUEZ RV Nord Est	Collecte et transport des ordures ménagères	Marché	383 663.10 €
SCHROLL SAS	- Mise en place, enlèvement et location de conteneurs - Collecte et tri des papiers et cartons et des plastiques	Marchés	455 885.98 €
SENERVAL	Incineration des ordures ménagères avec récupération d'énergie	Marché	543 484.08 €
TERRALYS	Compostage des déchets végétaux	Marché	21 530.02 €
RECYCAL	Collecte et stockage du verre	Marché	57 681.22 €
LINGENHELD	Traitement des déchets encombrants et du bois	Marché	129 931.44 €
VVK Recyclage	Recyclage des gravats	Marché	4 407.78 €
OLEO RECYCLING	Collecte des huiles ménagères usagées	Néant	452.19 €
SINPAC	Incineration des cadavres d'animaux	Néant	378 €
KRETZ - MASTNY	Broyage de déchets végétaux	Néant	828 €
TREDI HOMBOURG	Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages	Néant	17 202.77 €
CHIMIREC	Traitement des huiles usagées	Néant	1 100 €
ALPHA	Collecte et traitement des pneus	Néant	20 584.86 €

7.2. Recettes du service

Le montant global des recettes pour l'année 2017 s'est élevé à 2 390 521.79 € se répartissant comme suit :

7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères

Le montant total des recettes liées à la redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères s'est élevé à : 1 768 247,49 €.

Tarifs du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 (redevance non assujettie à la TVA) :

Part fixe :

Particuliers	1 personne : 65.11 €/an
	2 personnes : 97.67 €/an
	3 personnes et plus : 130.23 €/an
Professionnels	Bac 120 ou 180 litres : 126.07 €/an
	Bac 240 litres : 168.09€/an/bac
	Bac 770 litres : 539.35 €/an/bac
Associations	: 130,23 €/an/bac

Part variable :

60 litres : 44.05 €/an/bac
80 litres : 58.74 €/an/bac
120 litres : 88.11 €/an/bac
180 litres : 132.16 €/an/bac
240 litres : 176.21 €/an/bac
770 litres : 565.34 €/an/bac

7.2.2. Les autres recettes

Redevance déchèterie (fixée à 12 €/1/2m³) : 14 392 €

Vente de bacs à compost : 1 490 €

(prix fixé à 15 € l'unité pour bacs de 400 litres et 25 € l'unité pour bac de 600 litres)

Dépôts non autorisés de déchets en déchèterie : 1 135 € (sur 1 800€ attendus)

Les Subventions :

- CITEO (ECO-EMBALLAGES) : 147 000 €
- ECO-EMBALLAGES SDD (soutient au Développement Durable) : 12 836.38 €
- ECOFOLIO : 23 214.02 €
- OCAD3E : 2 708.68 €
- DEPARTEMENT et de L'ETAT (contrats aidés) : 22 457,76 €

Recettes liées à la vente de matériaux (verre, plastiques et métaux) : 192 798.78 €

Amortissements et opérations d'ordre : 192 901.61 €

FCTVA : 26 275,77 €